



29, Rue des anciens combattants 34300 AGDE

E - mail : asagath.contact@gmail.com

Site : www.asagath.fr

Déclarée sous le N° : W341007543 N° SIRET :814 154 845 00014

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'association des artistes solidaires agathois – ASAGATH
du samedi 4 février 2023 à 15h00
Salle du GRAU D'AGDE

Présents :

Mme Eve Escande, Adjointe au maire, déléguée à la Culture,

Représentés : total 52 dont 39 présents et 13 pouvoirs.

Secrétaire de séance : Muriel Gaumet

Ouverture de la séance à 15h05.

1. BILAN MORAL présenté par le Président, Hugues MARMOL.

Après avoir remercié les présents, dont l'adjointe au maire, en charge de la culture, une présentation de plusieurs membres du CA présents, le Président dresse le bilan moral de l'année écoulée.

- ✓ Après deux années impactées par le COVID et les fermetures partielles des ateliers, l'année 2022 est marquée par une reprise des activités régulières : ateliers et expositions ainsi nous avons pu avoir en 2022 une activité d'expositions et en atelier sur l'ensemble de l'année. Nous avons pu exposer pour la première fois dans la ville de Sète et de Colombiers. C'est donc un retour à la normalité sans contraintes sanitaires et avec de nouvelles perspectives.
- ✓ Le nombre d'adhérents est toujours en augmentation passant de 81 en 2021 à 87 en 2022. Nous comptabilisons un nombre croissant de participants aux ateliers. Nous avons retrouvé un nombre de cotisants qui fait d'Asagath la première association de peintres sur Agde.
- ✓ Le soutien de la municipalité s'est concrétisé au travers notamment du versement d'une subvention (1200 €), du renouvellement de la convention d'occupation des locaux (80 m²) pour encore 5 ans, de la présence des élus aux manifestations proposées par l'association. La subvention de fonctionnement de la municipalité nous a bien aidé tant moralement que pour notre budget qui a du faire face à plusieurs réparations du four et une augmentation des coûts de plusieurs fluides : eau, électricité. Le Président charge l'adjointe au maire de vivement remercier la municipalité pour son soutien.
Malgré les augmentations diverses auxquelles elle est confrontée, (élévation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires...), la municipalité n'a pas souhaité diminuer le montant de subventions aux associations, souligne Mme Escande.
- ✓ Enfin, notre organisation, que l'on peut qualifier de solide peut toujours s'appuyer sur un esprit d'équipe avec des membres du CA impliqués, actifs et dynamiques dont on peut rappeler la répartition des rôles :

Hugues Marmol : présidence, organisation, gestion, communication, animation des ateliers (mercredi et jeudi)

Monique Bait : vice-présidence, animations Inter, Hyper et mail de Rochelongue

Catherine Marmol : comptabilité et diverses tâches aide organisation expos, animation atelier peinture sur porcelaine

Pascale Goulard : secrétariat et diverses tâches d'organisation

Muriel Gaumet : salon nautique - communication et participation secrétariat, animation de l'atelier du lundi (journée)

Natacha Estrella : conception, maquettage des affiches et flyers

Dany Vigliola : animation des ateliers sculpture

En conclusion, si le déroulement des activités, les ressources, le moral ont pu être parfois affectés par les conséquences de la pandémie en 2021, le dynamisme de l'association a permis de dépasser ces périodes complexes et après une année 2022 dynamique dans la reprise, 2023 s'annonce comme une année de nouvelle respiration « sans masques » (!) avec une bonne équipe en place, une organisation qui a fait ses preuves, des expositions et des projets nouveaux et enthousiasmants, des liens entre adhérents renforcés.

Pas de questions dans la salle au sujet du bilan moral.

2. RÉSULTAT EXERCICE 2022 & BILAN FINANCIER

- Rappel des principes mis en œuvre :
 - ✓ Transparence des comptes (accessibles sur simple demande au Président)
 - ✓ Gestion entièrement bénévole
 - ✓ Gestion raisonnable des dépenses

- Résultats de l'exercice 2022
 - Charges 2022 : 6915,64 € (*)
 - Produits 2022 : 5758,60 € (**) (dont 1200€ de subvention) + 1575,69 de report 2021 = 7334,29 €
 - Excédent 2022 : 418,65 €

Au final, l'examen de la comptabilité de l'exercice montre un léger excédent, en prenant en compte la subvention et le report positif de l'année précédente. En l'absence de ces deux points, l'exercice serait négatif.

** Parmi les principales augmentations des charges on constate une augmentation des dépenses Eau, EDF passant de 1221,65 € en 2021 à 1779,53 € en 2022. A noter aussi une activité des ateliers plus importante, des journées complètes et l'augmentation des factures EDF. Dans le contexte de crise de l'énergie actuelle, il faut s'attendre à ce que les tarifs EDF évoluent encore sans compter la hausse annoncée d'au moins 15 % en février.*

** Les dépenses fournitures et entretien sont passées de 373,48 € à 1988,80 € en raison principalement de plusieurs réparations du four de l'atelier, du changement de programmateur et du changement des résistances. Après l'ensemble des réparations, le four est maintenant quasiment à l'état neuf.*

** Concernant les recettes hors subvention, le montant global des cotisations adhésions pleines et au prorata s'élève à 4558,60 € contre 3172,90 € en 2021.*

Vote	
Report sur l'exercice 2023 de l'excédent de 418,65 €	Proposition adoptée à l'unanimité

3. QUITUS DE GESTION

Vote	
Quitus de gestion	Proposition adoptée à l'unanimité

4. Montant des adhésions et cotisations 2023

Afin de faire face pour cette nouvelle année 2023 aux imprévus et augmentations annoncées de l'énergie, assurances, eau, abonnements, une augmentation de l'adhésion annuelle est proposée au vote des adhérents : 25 € ou 30 €. Il est à noter qu'Asagath est une association dont le montant actuel de la cotisation est bien inférieur à celui d'autres associations similaires.

	Propositions	Pour
Adhésion annuelle	25 € / an Au prorata temporis pour la 1 ^{ère} inscription	24 présents et représentés
	30 € / an Au prorata temporis pour la 1 ^{ère} inscription	27 présents et représentés

L'adhésion annuelle à l'association ASAGATH est donc fixée à 30 euros au prorata temporis.

Au niveau des ateliers, les cotisations trimestrielles s'établissent ainsi :

- 30 € pour l'atelier sculpture
- 20 € pour l'atelier peinture et peinture sur porcelaine

Suite à la question d'une participante à l'AG, il est rappelé que les participants aux ateliers apportent leurs propres fournitures consommables : pinceaux, peintures, terre.... Au démarrage de l'association, Asagath a financé l'achat de matériels de départ : chevalets, quelques tubes de peinture et pinceaux, pains de terre. Depuis, les consommables sont à charge de chaque participant, quelque soit l'atelier. Les sculpteurs se sont organisés pour un achat regroupé, entièrement à leur charge.

Suppression des 10 % sur ventes

Jusqu'à présent Asagath demandait aux artistes qui avaient fait une vente lors d'une exposition de reverser 10 % de leur gain à l'association. Il est proposé de supprimer cette ressource de l'association.

Vote	
Suppression des 10 %	Proposition adoptée à l'unanimité

5. BILAN DES ACTIVITÉS 2022 voir fiche annexe

6. PRÉVISIONS 2023 voir fiche annexe

7. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

Le principe retenu par l'association AAPIA (lors d'expositions sur des périodes communes aux deux associations, les artistes participant aux deux associations devront « choisir » sous quelle bannière exposer) est également retenu par Asagath.

8. RAPPEL DE POINTS D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS

Ces rappels et points d'organisation ont été intégrés au règlement intérieur dont chacun doit avoir connaissance. Le règlement intérieur a été revu, modifié et approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 janvier 2023. Il est rappelé que l'adhésion à Asagath implique l'acceptation de ce règlement.

Zoom sur les principales modifications faites :

Inscriptions :

Au vu du nombre croissant d'artistes intéressés par les expositions (en salle, en galerie marchande, au salon nautique) les priorisations se feront au vu des dates des retours d'inscription comportant un dossier complet (listes des œuvres, formats, techniques, prix, engagement à tenir des permanences...).

Pour contribuer et faciliter la réussite collective des mises en espace, les dates d'inscription sont importantes à respecter.

L'inscription des exposants n'étant pas en mesure d'apporter ou retirer leurs œuvres ne seront pas validées. Les inscriptions sont conditionnées par l'obligation d'assurer ou faire assurer par un autre adhérent les périodes de garde.

Des adhérents qui se seraient fait connaître, remplissant les conditions sanitaires, pourraient assurer des remplacements moyennant une indemnisation de leurs frais par l'adhérent défectueux.

Nombre de tableaux et sculptures (Rappel des décisions précédentes) :

Pour la peinture, les diptyques, triptyques, ... formant un ensemble de plusieurs toiles solidaires entre elles et reliées par un système de fixation sont considérés comme une seule œuvre au regard du nombre de tableaux autorisés et doivent respecter les mêmes limites de format fixées dans les modalités pour un tableau cadre compris.

Pour les sculptures, modelages, céramiques, un ensemble de pièces solidaires entre elles et inséparables seront comptabilisées comme une seule œuvre. Les pièces non reliées par un socle commun, constituant un lot, seront positionnées sur une même stèle.

Oeuvres présentées aux expositions :

- *Lors des Salons, impossibilité de présentation sur la même commune, durant une période de deux ans, d'œuvres déjà exposées afin de susciter un intérêt nouveau pour le public.*
- *Impossibilité de présentation de copies dans les salons, expositions et concours – Pour la réglementation relative aux copies et droits d'auteurs se référer à la page pratique du site internet de l'association.*

9. ELECTIONS ET MANDATS

Répartition actuelle des membres du conseil d'administration et postes vacants

1 ^{er} tiers (2020 – 2022) à renouveler en 2022	2 ^e tiers (2021 – 2023) à renouveler en 2023	3 ^{ème} tiers (2022 – 2024) à renouveler en 2024
LOUP Mireille MARMOL Hugues GIRAULT André	BAIT Monique GAUMET Muriel MARMOL Catherine HUETTER Laurence	VIGLIOLA Dani ESTRELLA Natacha GOULARD Pascale

Candidatures : Mme GAMBAROTTO Michèle

Vote	
Candidature de Mme Gambarotto comme membre du CA et renouvellement des 3 membres à terme de leur mandat	Proposition adoptée à l'unanimité

Nouvelle répartition des membres du conseil d'administration :

1 ^{er} tiers (2021 – 2023)	2 ^e tiers (2022 – 2024)	3 ^{ème} tiers (2023 - 2025)
BAIT Monique GAUMET Muriel MARMOL Catherine HUETTER Laurence	VIGLIOLA Dani ESTRELLA Natacha GOULARD Pascale	LOUP Mireille MARMOL Hugues GIRAULT André GAMBAROTTO Michèle

10. POINTS DIVERS

Des temps collectifs de nettoyage seront programmés et communiqués par mail

Gilbert Sanchez propose une sortie (musée ou expo, restaurant, ..) à la journée dont il nous donnera prochainement les détails.

Un adhérent demande où en est la possibilité d'un atelier modèle vivant. Le président répond que c'est effectivement envisagé et que des contacts doivent être repris. Le modèle devra avoir un statut d'auto-entrepreneur ou équivalent avec fourniture de facture afin que l'activité déclarée soit légale.

Les membres du bureau, du CA, les participants à l'AG sont vivement remerciés pour leurs contributions.

L'AG se clôture à 18h00 autour d'un pot amical.

La secrétaire
Pascale Brachet

La secrétaire de séance
Muriel Gaumet

Le président
Hugues Marmol

La trésorière
Catherine Marmol




